

Qu'est-ce qui change ?

Nouveaux tarifs !

Le Département des Yvelines revoit la tarification pour plus d'équité. Quels que soient les collèges, à partir du 1^{er} janvier 2019, le prix du repas sera identique : de 1€ à 4€, en fonction de vos ressources et de la composition de votre famille. Cela signifie que le Département prend en charge entre 4€ et 7€ du coût de chaque repas.

Du nouveau dans les assiettes avec C'Midy !

Les chefs de C'Midy cuisineront pour les collègues des recettes maison, saines et préparées à partir de produits locaux et bios, « Patata party » gourmande, crumble de potiron, 100% local, boeuf bourguignon traditionnel ou cake chocolat-gingembre étonnant ! Chaque mois, le patrimoine yvelinois sera valorisé avec la découverte d'un produit issu du département : yaourt, lentille ou champignon...

La gestion de la cantine facilitée !

Vous pourrez désormais gérer vos inscriptions selon la fréquentation de votre enfant en choisissant un forfait allant de 1 à 4 jours par semaine, signaler une absence jusqu'à 48h à l'avance sans être facturé et payer vos factures en ligne !

Pour bénéficier de toutes ces nouveautés, il est nécessaire de réinscrire votre enfant avant le 15 décembre pour la période janvier-juin 2019 et cela même si vous l'avez déjà fait en septembre 2018. La démarche simple et rapide se fait directement en ligne : suivez le guide !

Avant de commencer

Je me munis d'un justificatif de revenu

Pour bénéficier de votre tarif personnalisé, vous devez transmettre un **justificatif de revenu** : coupon ou attestation CAF, avis d'imposition.

Dans le cas contraire, le tarif maximal de 4€ vous sera appliqué.

• **Je suis allocataire CAF et j'ai un coupon :**
La CAF 78 vous a transmis fin octobre un coupon par courrier et sur votre compte CAF. Connectez-vous sur caf.fr, rubrique « Mon compte ».

• **Je suis allocataire CAF et je n'ai pas de coupon :**
Connectez-vous sur caf.fr ou contactez les services de la CAF afin d'éditer votre dernière attestation mentionnant votre quotient familial et le nom de l'enfant concerné par la restauration.

• **Je ne suis pas allocataire CAF :**
Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

• **Je suis dans une autre situation :**
Vous pouvez également inscrire votre(s) enfant(s) au tarif maximum sans transmettre de justification de revenu.

Inscrite mon enfant

Je me connecte à mon espace SoHappy pour inscrire mes enfants : www.espace-citoyens.net/sohappy-cd78.

Disponible également depuis le site du département www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/ ou sur l'ENT de votre collège.



1 **Je crée mon espace Famille** et je valide mon compte par mail.



2 **Je complète les informations de mon espace Famille.**
Cela concerne le titulaire du compte et chaque enfant. Attention, je valide uniquement à la fin de ma démarche.



3 **J'inscris ensuite chaque enfant à la restauration scolaire.**



4 **Je renseigne la fiche de mon enfant :**

- a. Je sélectionne le collège
- b. Je préécise les jours de présence
- c. Je télécharge mon justificatif



Besoin d'aide ?
Consultez le tutoriel vidéo à l'adresse : play.burto.tv/7x22cy

C'est fini !